



LE CONCEPT E L'OMBUDSMAN

Les organes de contrôle parlementaire tels que les institutions de l'ombudsman font partie intégrante de la réalité constitutionnelle. Ils jouent un rôle important dans la promotion et la protection de la primauté de la loi, de la bonne gouvernance et des droits de l'homme.

Le concept de l'ombudsman s'est avéré être hautement flexible, tout en restant fidèle aux principes fondamentaux qui lui sont rattachés, à savoir l'indépendance, l'objectivité et l'équité, et en visant à répondre à des normes universelles telles que les Principes de Venise.

Les institutions de l'ombudsman examinent les plaintes individuelles et corrigent les injustices causées par la mauvaise administration. Elles améliorent les services publics en veillant à ce que les dysfonctionnements systémiques soient identifiés et que les actions des gouvernements deviennent plus transparentes et responsables. Elles servent de médiatrices entre les citoyens et les autorités, et elles contribuent à renforcer la confiance dans des institutions efficaces et responsables.

De nombreuses institutions se voient confier des mandats allant au-delà de la fonction traditionnelle de traitement des plaintes. Elles jouent un rôle de plus en plus important dans la protection et la promotion des droits de l'homme et la prévention de la torture, et étendent leur mission à des domaines tels que la lutte contre la corruption, la lutte contre la discrimination, les questions d'égalité et la liberté d'information.

Dans l'accomplissement de ce mandat, l'ombudsman contribue à garantir à tout individu l'accès à la justice, et le maintien d'une démocratie transparente et responsable.

L'IIO EN QUELQUES MOTS

- **Représentation** internationale à travers quelque 200 institutions membres réparties dans 100 pays
- **Coopération** avec des organismes internationaux partenaires
- **Renforcement des capacités** grâce à la formation, à l'échange d'expertise et au partage du savoir
- Financement direct de projets par le biais d'un programme **régional de subventions**
- Soutien aux **ombudsman sous la menace** et aux collègues travaillant dans des conditions difficiles
- Accès aux **publications** et aux études de l'IIO sur le site Web de l'organisation
- **Expertise** dans le domaine de la bonne gouvernance et de la primauté de la loi

CONTACT

Secrétariat général de l'IIO
Singerstrasse 17
1015 Vienne, Autriche
Tél. : +43 / 1 / 512 93 88
Email : ioi@volksanwaltschaft.gv.at
Web : www.theioi.org



METTRE EN CONTACT
LES OMBUDSMANS À
L'ÉCHELLE MONDIALE



INSTITUT INTERNATIONAL DE L'OMBUDSMAN

L'Institut International de l'Ombudsman (IIO) a été créé en 1978. C'est la seule organisation internationale regroupant plus de 200 institutions de l'ombudsman à travers le monde et est composée de six Régions : Afrique, Asie, Australasie & Pacifique, Europe, Caraïbes & Amérique latine et Amérique du Nord.

L'IIO s'engage à promouvoir le concept de l'ombudsman et à faire avancer la mise en place d'institutions fortes et indépendantes. Il poursuit ce but de multiples façons :

- Il fait connaître les institutions de l'ombudsman et encourage leur création ;
- Il rassemble les ombudsmans pour les faire collaborer et échanger leur expertise ainsi que les pratiques exemplaires ;
- Il favorise l'échange d'informations et aide les membres à renforcer leurs capacités par le biais du partage du savoir et de la formation ;
- Il finance des études et des projets importants ;
- Il soutient les institutions de l'ombudsman qui sont confrontés à des menaces ou travaillent dans des circonstances difficiles.

Coopérant régulièrement avec des organismes internationaux comme les Nations Unies ou le Conseil de l'Europe, l'IIO contribue à promouvoir les normes internationalement reconnues telles que les Principes de Venise et la Résolution de l'ONU sur l'ombudsman et des institutions de médiation.

FORMATION

L'IIO reconnaît l'importance de la formation et de l'apprentissage partagé comme l'une de ses priorités clé, et s'efforce de proposer des formations qui répondent aux besoins spécifiques de ses membres.

L'IIO a tissé des liens étroits avec des institutions partenaires de renom, à savoir l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Association pour la prévention de la torture (APT), la Queen Margaret University (QMU) en Écosse et l'Académie internationale de lutte contre la corruption (IACA).

Les réactions positives des institutions membres démontrent qu'il existe une forte demande pour les formations. Cela encourage l'IIO à élargir davantage son programme de formations et à continuer d'identifier de nouvelles initiatives de formation et de proposer des formations dans les trois langues officielles de l'IIO.

Les formations sont gratuites pour les membres de l'IIO ; elles se déroulent tant au siège de l'organisation à Vienne que dans les Régions. Pour faciliter la participation d'institutions membres ayant des ressources financières limitées, l'IIO s'efforce d'offrir un certain nombre de bourses pour chaque atelier de formation ou séminaire.

Soucieux de renforcer la capacité des institutions de l'ombudsman et de favoriser l'échange d'expertise entre elles, l'IIO cherche continuellement à élargir son programme de formations et de mettre en place de nouvelles collaborations avec des organismes de formation reconnus.

RECHERCHE

L'IIO cherche à mettre en œuvre des projets de recherche qui permettent de renforcer l'échange de pratiques exemplaires au sein de la communauté internationale des ombudsmans.

Les études comparatives présentent des données détaillées sur les institutions de l'ombudsman dans les Régions de l'IIO et analysent leurs différents mandats, structures organisationnelles et fondements juridiques. La série sur les pratiques exemplaires fournit des documents d'orientation sur des questions qui intéressent l'ensemble de la communauté des ombudsmans. Tous ces documents sont élaborés par des ombudsmans pour des ombudsmans et s'appuient sur leurs expériences et pratiques variées.

En offrant à ses membres un accès gratuit à ces publications en ligne, l'IIO fait largement connaître le concept de l'ombudsman.

SUBVENTIONS REGIONALES

L'IIO accorde régulièrement un financement pour des projets liés aux activités des ombudsmans. Le nombre élevé de demandes dans le cadre du programme de subventions régionales montre le besoin d'aides financières directes.

Parmi les nombreux projets prometteurs ayant reçu un financement jusqu'à présent se trouvent, entre autres, un programme de sensibilisation aux droits des femmes, une formation sur la bonne gouvernance, ou encore l'élaboration d'une trousse de démarrage pour les institutions de l'ombudsman.